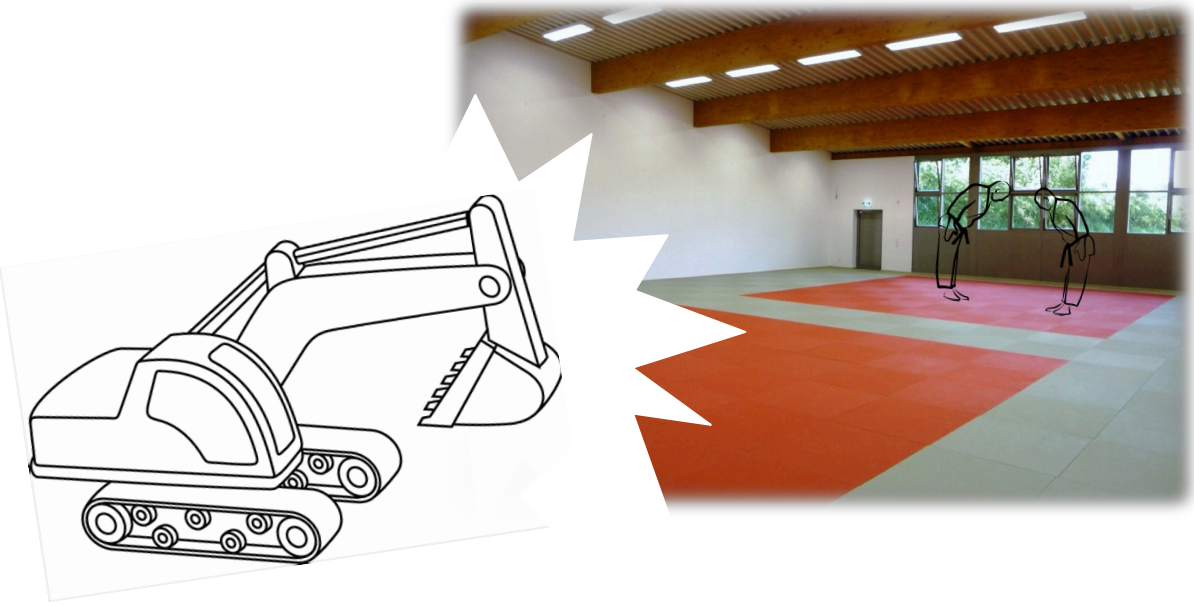
Judo

Ju-Jitsu

Self-Défense



Recherche de locaux sur la Riviera



Auteurs du document

Judo Club Vevey Riviera
Rue de Fribourg
1800 Vevey

Judo Club Montreux
Case postale 288
1820 Montreux 2

Table des matières

1 Introduction 1

1.1 Objectifs du dossier 1
1.2 Situation actuelle 1

2 Nos critères de recherche 3

3 Notre capacité financière 5

4 Le judo sur la Riviera 6

4.1 Notre sport 6
4.2 Le Judo Club Vevey Riviera 6
4.3 Le Judo Club Montreux 7
4.4 Notre regroupement 8

5 Conclusion 9

Annexe

- Quelques exemples de dojos de la région
- Extrait du rapport « Pour des installations sportives d'importance régionale sur la Riviera », J-M Bryois, responsable des sports de la ville de Vevey de 1987 à 2013.

1 Introduction

1.1 Objectifs du dossier

Le Judo Club Montreux et le Judo Club Vevey Riviera sont les deux seuls clubs de judo sur la Riviera reconnus par la Fédération Suisse de Judo et à l'Association Cantonale Vaudoise de Judo et sont implantés dans la région depuis de nombreuses années.

Aujourd'hui, les locaux respectifs de chaque club ne permettent plus un développement des deux associations. Alors que le judo se développe fortement au niveau national, nos dojos ne correspondent plus aux exigences de la Fédération Suisse de judo en terme de surface de combat, obligeant notre équipe de compétition à s'exporter lors des rencontres de championnat « à domicile » par exemple.

L'objectif de ce dossier est de démontrer l'état de nos infrastructures respectives et de préciser nos besoins afin de réaliser une recherche pertinente de locaux et d'obtenir du soutien à cet effet.

Au vu de la conjoncture politique actuelle, basée sur une vision intercommunale du sport, et de l'excellente entente des deux clubs, il est évident qu'une recherche de locaux communs ne pourrait être que bénéfique pour l'ensemble de nos membres ainsi qu'à notre développement.

En effet, même si à ce jour les deux clubs sont deux entités entièrement séparées, une fusion est d'ores et déjà envisagée afin que toute la Riviera puisse jouir d'un grand club de judo, à l'image de la région.

Ce dossier détaille nos besoins en terme d'infrastructures et est subdivisé en quatre parties :

- l'état actuel de nos dojos respectifs
- nos besoins en terme d'infrastructures
- nos moyens à disposition pour financer ce dojo
- une explication propre à chaque club, de son histoire et de sa situation

Le Judo Club Montreux et le Judo Club Vevey Riviera vous souhaitent une bonne lecture et espèrent que vous pourrez les aider à obtenir de nouvelles infrastructures.

1.2 Situation actuelle

Aujourd'hui, les deux clubs sont deux entités totalement indépendantes qui collaborent régulièrement pour l'organisation de compétitions, la tenue d'entrainements en commun ou encore la participation au championnat suisse par équipes.

Aucun de nos deux clubs ne possède de locaux permettant une pratique optimale du judo et cette situation ne laisse apparaître aucune perspective de développement pour les clubs.

Le dojo de Vevey est en forme de « L » étroit et long, formant presque deux zones "séparées", alors que le dojo de Montreux est, bien que la pièce soit carrée, entravé par 4 piliers structurels au milieu du tatami. Les locaux se situent au sous-sol et manquent cruellement d'aération et de lumière naturelle. De plus, les deux salles ne bénéficient pas d'un usage exclusif mais sont partagées avec les écoles situées au-dessus. Les vestiaires et les toilettes ne sont pas directement reliés à la salle, ils sont très inconfortables pour les pratiquants qui doivent se changer et traverser ensuite la zone réservée au public pour atteindre le dojo. Ils sont également vétustes et sous dimensionnés par rapport à la fréquentation de la salle. De plus, à Montreux, il faut quitter le dojo et traverser la cour extérieure pour aller aux toilettes, ce qui n'est clairement pas idéal avec les enfants.

Dans ce contexte, il n'est pas possible d'organiser des tournois ou des cours techniques permettant le développement et la promotion d'activités sportives et compétitives.



Figure 1 : Dojo de Montreux avec 4 colonnes



Figure 2 : Dojo de Vevey en 'L'

Conscients de l'importance d'allier nos forces pour trouver une salle répondant à nos besoins, les deux clubs sont prêts à fusionner pour former le Judo Club Riviera et développer notre sport à un niveau intercommunal. Il est clair que dans la situation actuelle, aucune fusion ne peut avoir lieu. Seul l'accès à un local fonctionnel permettra au futur club de se développer.

Les deux salles présentent tout de même un avantage non négligeable car les deux clubs sont situés dans des zones urbaines équipées de tous les services, facilement accessibles par les transports en commun et avec quelques places de stationnement (payantes) pour ceux qui utilisent leur voiture. Enfin, chaque club a pu aménager une petite zone d'accueil très pratique à proximité du tatami.

Ce sont des éléments importants que nous souhaitons garder ou même améliorer dans une nouvelle salle.

2 Nos critères de recherche

Pour choisir un dojo qui répond à nos besoins, il est important de déterminer quels critères sont à privilégier, et ce selon quelle pondération.
Il a donc été établi une liste de critères, classés selon des notes allant de 5 (indispensable) à 1 (bonus). À l'intérieur de cette pondération, les critères ne sont pas ordonnés par ordre d'importance.

Pondération 5 Indispensable	Pondération 4 Nécessaire	Pondération 3 Utile	Pondération 2 Souhaité	Pondération 1 Bonus
Localisation	Places de parc	Accès handicapés	Cuisine	Sauna
Transports publics	Vestiaire moniteur	Visibilité	Zone d'entrée	Espace extérieur
2 vestiaires avec douches	Zone d'accueil	Dojo rectangulaire	Installations fitness	
2 toilettes	Espace visiteurs	Salle de réunion		
Surface 140m^2 de tatamis	Aération ou Fenêtres			
Hauteur sous plafond de 3m				
Espace de rangement				

Tableau 1 : Pondération de nos besoins en infrastructure

Pondération 5 : indispensable

- **Localisation :** plutôt qu'une zone, ce sont les lignes de bus qui seront importantes. Ainsi, le dojo ne devra pas se trouver à plus de 5 minutes à pied des lignes/arrêts suivants



Figure 3 : Localisation du dojo

- **Transports publics** : L'endroit retenu sur la base du plan VMCV doit être desservi régulièrement par les transports publics (au moins 3 fois par heure), et ce au moins jusqu'à 20h00.

- **Deux vestiaires** : il est nécessaire d'avoir au moins un vestiaire homme et un vestiaire femme disposant chacun de douches.

- **Deux Toilettes :** le dojo doit contenir au moins deux toilettes. Ces toilettes doivent avoir au moins un lavabo.

- **Surface du tatami et surface globale** :
  - Surface du tatami : au minimum 10m de large, pour une surface minimale de 140m^2.
  - Surface globale : au minimum 350m^2

- **Hauteur minimale de la salle** : la hauteur sous plafond doit être d'au moins 3m.

- **Espace de rangement :** armoires murales ou place à disposition pour des armoires.

Pondération 4 : nécessaire

- **Places de parc :** 2 places de parc privées sont nécessaires.
  - Une dérogation serait possible si le quartier a des places publiques en suffisance.

- **Vestiaire moniteurs :** un 3ème vestiaire est nécessaire.

- **Zone d'accueil :** que ce soit un véritable bureau ou avec un comptoir dans la salle d'entraînement, il est nécessaire de pouvoir accueillir les parents et membres.

- **Espace visiteurs :** à proximité du tatami, il est nécessaire d'avoir quelques bancs, sièges, gradins, etc.

- **Aération ou fenêtres :** pour des raisons de circulation d'air, d'humidité et d'hygiène, il est nécessaire d'avoir des fenêtres que l'on peut ouvrir, ou avoir un système de ventilation efficace.

Pondération 3 : utile

- **Accès handicapé :** possibilité pour les personnes handicapées d'accéder aisément à la salle, ainsi qu'aux services d'urgence.

- **Visibilité :** le club doit être visible depuis une route, et celle-ci doit être fréquentée.
  - Si ce n'est pas le cas, il faut qu'il y ait la possibilité d'installer un panneau publicitaire sur la façade du bâtiment.

- **Dojo rectangulaire:** une disposition rectangulaire des tatamis est plus adaptée pour un grand nombre de personnes.

- **Salle de réunion :** une salle de réunion est utile.
  - Ce critère tombe s'il y a un bureau d'accueil suffisamment grand (cf. pondération 4)

Pondération 2 : souhaité

- **Cuisine** : deux plaques de cuisson ainsi qu'un frigo seraient souhaités
    - Possibilité de combiner ce critère avec un bureau d'accueil (cf. pondération 4) et/ou une salle de réunion (cf. pondération 3).

- **Zone d'entrée** : l'entrée ne doit pas donner directement sur le tatami ou les vestiaires. Une petite zone libre où les personnes peuvent se déchausser ou attendre la fin du cours est souhaitée.

- **Installation de fitness** : pouvoir accrocher une corde, avoir une barre de traction, etc. est un minimum pour le développement physique des athlètes. Un petit espace laissant la possibilité d'installer un banc de musculation, quelques poids, etc. est souhaité.

Pondération 1 : bonus

- Sauna
- Espace extérieur

3 Notre capacité financière

Afin de définir nos moyens financiers pour l'obtention d'un nouveau dojo, nous avons travaillé sur deux scénarios en partant du principe que les deux clubs fusionnent et réunissent les avoirs actuels :

1) Variante location
2) Variante achat

Sur la base des chiffres actuels de chaque club, nous avons calculé notre capacité financière maximale pour les deux variantes :

	Capacité financière
Variante location	2'750.- CHF/mois
Variante achat	800'000.- CHF

Tableau 2 : Capacité financière du JC Riviera

Cette capacité a été calculée en tenant compte des charges et recettes actuelles des clubs.
Nous n'avons pas pris en compte de sous-locations supplémentaires et avons considéré que la fusion serait, dans un premier temps, neutre au niveau du nombre de membres (les sortants étant remplacés par des entrants).
Une analyse financière complète a été réalisée dans le cadre de la préparation de ce dossier. La commission se tient à disposition pour détailler son analyse et évaluer vos propositions.

4 Le judo sur la Riviera

4.1 Notre sport

Le judo est un art martial japonais créé en 1882 par Jigoro Kano au Japon. Il s'est développé mondialement au point de devenir un sport olympique en 1972. En Suisse, c'est le coréen Hano Rhi qui importe la discipline en 1925.

Depuis sa création, l'enseignement du judo inculque au judoka de fortes valeurs morales. Jigoro Kano met en avant deux maximes sur lesquelles repose le judo :

« Jita Kyoei » qui signifie entraide et prospérité mutuelle
« Seiryoku Zenyo » qui signifie meilleure utilisation de l'énergie

Au-delà des principes édictés par Jigoro Kano, il existe un code moral du judoka composé de huit points :

La politesse, c'est le respect d'autrui
Le courage, c'est faire ce qui est juste
La sincérité, c'est s'exprimer sans déguiser sa pensée
L'honneur, c'est être fidèle à la parole donnée
La modestie, c'est parler de soi-même sans orgueil
Le respect, sans respect aucune confiance ne peut naître
Le contrôle de soi, c'est savoir se taire lorsque monte la colère
L'amitié, c'est le plus pur et le plus fort des sentiments humains

Le Judo Club Montreux et le Judo Club Vevey Riviera appliquent ces différentes valeurs et les enseignent aux enfants membres du club. C'est en respectant le principe de « Jita Kyoei » que les deux clubs se sont organisés pour réaliser ce dossier.

Le judo est un sport olympique qui connaît un développement médiatique important et les deux clubs de la Riviera sont fiers de pouvoir compter parmi leurs membres des combattants de niveau national et international. Nous avons même les deux responsables du Cadre Cantonal Vaudois – structure permettant aux jeunes judokas du canton d'intégrer le cursus SwissOlympic – qui sont tous les deux issus des clubs de Vevey et Montreux et s'investissent pour le développement du judo dans notre canton. Evidemment, former des compétiteurs est important mais nous souhaitons le faire tout en gardant un grand nombre de judokas qui pratiquent chaque semaine le judo également pour le plaisir.

4.2 Le Judo Club Vevey Riviera

Le Judo Club Vevey Riviera (JCVR) trouve son origine, en réalité, à la Tour-de-Peilz. En effet, au début des années 70, sous la conduite de M. Walter Stucki se crée le Judo Club la Tour-de-Peilz (JCTP). Par la suite et lors de son installation à Vevey dans le dojo du collège de Plan, le JCTP se transforme alors en Judo Club Vevey – La Tour (JCVT).

Parallèlement à cette installation, une école de judo, le Budokwai Vevey s'est ouverte en 1975 à l'avenue de Gilamont à Vevey, dans le bâtiment actuellement occupé par une menuiserie. En 1991, le syndic de Vevey approche M. Daniel Singy, propriétaire du Budokwai, pour lui proposer un rapprochement des 2 clubs. L'idée principale étant d'augmenter la fréquentation du dojo du collège de Plan.

A cette époque, le JCVT modifie ses statuts et change de nom pour adopter celui de Judo Club Vevey Riviera. Il occupe les locaux le soir alors que le Budokwai les utilise en fin d'après-midi. Cette

situation a perduré pendant plus de 20 ans. Les élèves du Budokwai passaient ainsi au JCVR dès l'âge de 16 ans révolus.
En 2012, l'Assemblée générale ordinaire élit un nouveau président en la personne de M. Vincent Ferrier qui annonce sa ferme intention de réunir les deux entités sous une même bannière pour créer une meilleure intégration des jeunes judokas. Ce postulat plaît beaucoup à M. Singy qui songe depuis quelques temps déjà à « lever le pied » mais désire que « son » école soit remise entre de bonnes mains qui sauront fournir un enseignement du judo de qualité. L'assemblée générale extraordinaire du 23 août 2013 entérine ce regroupement et se plaît à souligner l'importance d'avoir une école de judo pour les jeunes ainsi qu'un club pour les moins jeunes.

C'est ainsi que, depuis le 1er janvier 2014, le JCVR est prêt pour de nouvelles aventures enrichissantes et conformes à l'esprit du judo.

Dans son histoire, le club a remporté plusieurs titres de champion suisse et a formé plusieurs athlètes ayant combattu au niveau international, notamment Vincent Ferrier et Alexandrine Briaux récemment.

Le club est également fier de présenter parmi ses 107 membres plusieurs ceintures noires dont deux 5ème dan, Daniel Bonjour et Serge Ducret ; ceci démontre le fort potentiel technique présent au sein du club. Les entrainements sont assurés par 10 moniteurs dont 7 sont reconnus par Jeunesse et Sport.

4.3 Le Judo Club Montreux

Après avoir vu des démonstrations de judo à Montreux, quelques personnes décidèrent de fonder un club de judo. Il prit forme le 23 septembre 1953 et commença son activité dans une salle du Grand Hôtel de Territet.

En 1956, le jeune club doit chercher un refuge tout d'abord dans une chapelle désaffectée à Clarens, sans chauffage ni douche ; deux ans plus tard, il doit « émigrer » au collège de Vernex, où il faut poser et déposer les tatamis après chaque entraînement.

Il trouve un toit qu'il espère définitif au Casino de Montreux en 1959. Malheureusement, il quitte le local devenu trop exigu en décembre 1970, soit une année avant le terrible incendie.

Depuis, le club occupe la salle de gymnastique de l'école catholique, à l'angle de l'avenue Nestlé et de l'avenue des Planches à Montreux. Le judo club dispose d'un dojo de 82m^2 de tatamis avec 2 vestiaires et 4 douches. En mars 1986, des travaux sont effectués pour améliorer les vestiaires et le dojo en changeant les tatamis trop usés et qui occupent maintenant une surface de 100m^2.

Une section ju-jitsu a été introduite en 2007 : elle propose des cours de self-défense à nos membres ou sur demande à des groupes intéressés par cette pratique.

A ce jour, le club est fort de 73 membres dont six moniteurs J+S actifs, quelques judokas qui combattent au niveau national et international et 10 ceintures noires.

De plus, Florian Girardoz, membre de l'équipe de suisse durant plusieurs années avec notamment plusieurs participations aux championnats d'Europe, champion suisse élite en 2018 et également entraîneur du cadre talent vaudois regroupant les meilleures judokas du canton entre 10 et 14 ans, fait partie du club depuis son plus jeune âge.

Le Judo club se veut un « club formateur : du judo ou ju-jitsu plaisir jusqu'à la compétition », ce que nos membres apprécient particulièrement.

4.4 Notre regroupement

Depuis une vingtaine d'années, les deux clubs jouissent d'un partenariat et de nombreuses activités sont organisées chaque année. Les entraînements d'été ont chaque année lieu en commun, l'organisation d'un stage ou d'un cours technique par un club voit toujours l'autre club être invité et surtout l'équipe de compétition adulte regroupe les deux clubs.

Une fusion des deux entités paraît donc naturelle tant les clubs ont de points communs et obtiendraient des synergies via ce regroupement.

Un gros travail a déjà été établi pour pouvoir former le Judo Club Riviera rapidement dès que la bonne opportunité se présentera, grâce à vous.



Figure 4 : Logo du JCRiviera

5 Conclusion

La nécessité d'un nouveau dojo pour le développement du judo sur la Riviera est évidente. Le rapport rédigé par Monsieur Jean-Marc Bryois « Pour des installations sportives d'importance régionale sur la Riviera » l'a notamment démontré : « Au vu du développement croissant des arts martiaux sur la Riviera, un dojo permettant notamment l'organisation de championnats s'avère nécessaire. »
Vous trouverez un extrait du rapport en annexe.

Conscients de l'importance d'allier nos forces pour trouver une salle répondant à nos besoins, les deux clubs sont prêts à fusionner pour former le Judo Club Riviera et développer notre sport à un niveau intercommunal. Cet aspect nous semble également important pour le développement de la jeunesse dans notre région et pouvoir offrir à tout le monde la possibilité d'intégrer le club.
Il est clair que dans la situation actuelle, aucune fusion ne peut avoir lieu. Seul l'accès à un local fonctionnel permettra au futur club de se développer.

Nous avons défini nos besoins et les avons classés par ordre d'importance dans le Tableau 1 avec en priorité le besoin d'une surface suffisante (surface au sol + hauteur), de vestiaires adéquats avec douches et WC et d'accès aisés pour nos membres, tant en transports publics qu'en voiture.

Nous avons calculés nos moyens financiers sur la base des chiffres actuels et avons travaillé sur deux scénarios.

	Capacité financière
Variante location	2'750.- CHF/mois
Variante achat	800'000.- CHF

Ce dossier a pour objectif d'être diffusé à un nombre maximal de personnes afin de toucher chaque personne susceptible d'avoir un local – répondant à nos besoins et moyens – à disposition.
Nous souhaitons pouvoir continuer longtemps à former des jeunes, afin qu'ils se développent selon les valeurs que nous leur transmettons et prennent plaisir à venir s'entrainer et, pourquoi pas, permettre aux plus prometteurs de percer au niveau international.

Si vous estimez posséder un local correspondant à nos critères et que vous êtes prêt à nous aider à nous développer, c'est avec plaisir que nous vous répondrons aux coordonnées suivantes :

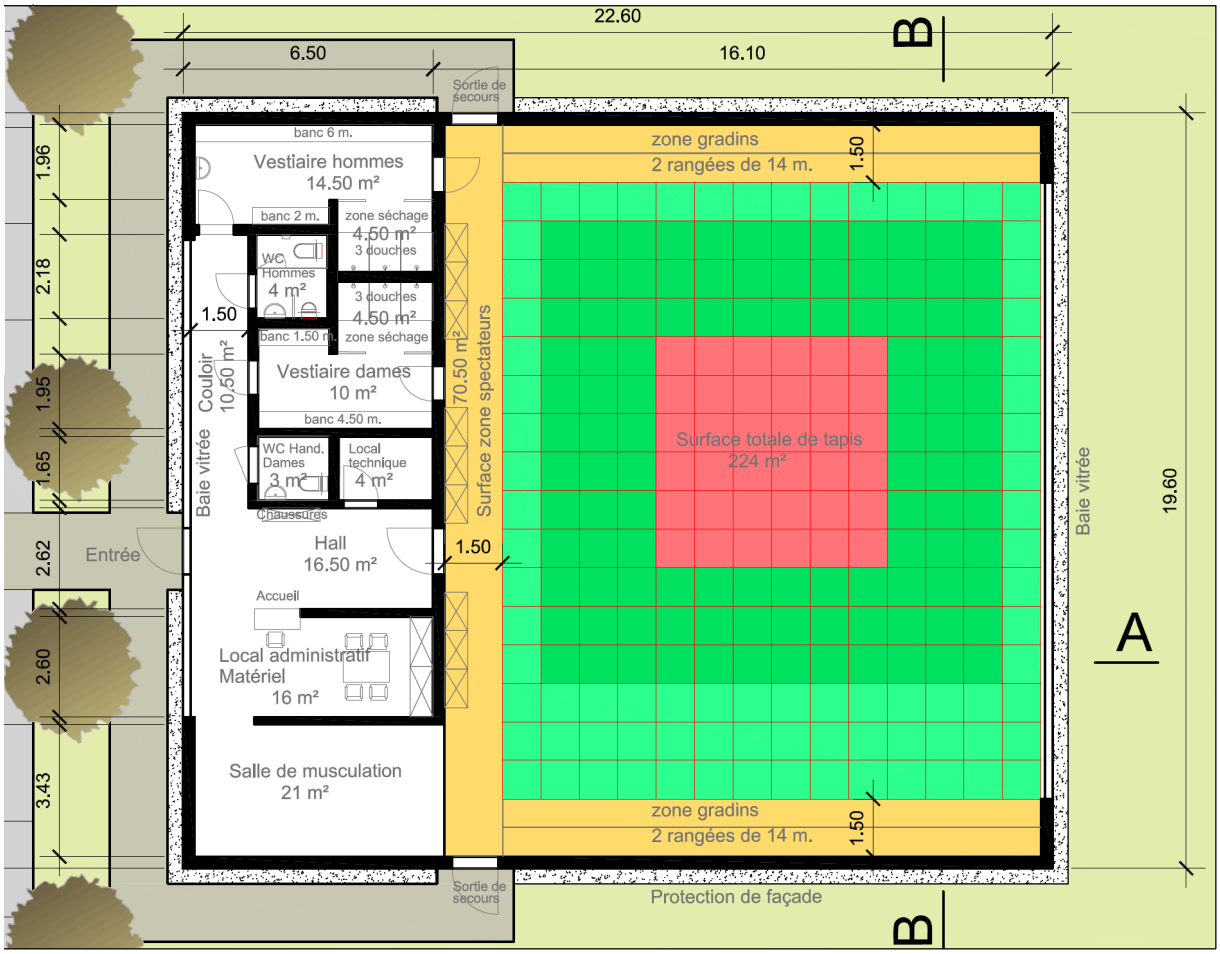
Vincent Ferrier
Président du JC Vevey Riviera
079 764 42 86
v.ferrier@hotmail.com
www.jcvr.ch

Marcel Bachmann
Président du JC Montreux
079 409 10 91
marcel.bachmann@nagra.com
www.judoclubmontreux.ch

Annexe

- Quelques exemples de dojos de la région
- Extraits du rapport « Pour des installations sportives d'importance régionale sur la Riviera », J-M Bryois, responsable des sports de la ville de Vevey de 1987 à 2013.

Le dojo d'Avenches :

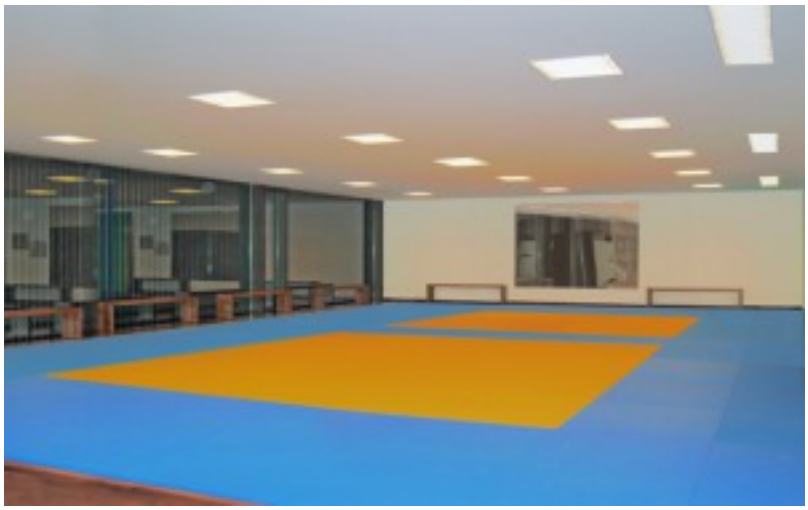


Le dojo du Mikami Judo Club Lausanne :



Le dojo du Judo Club Cheseaux :





Arts martiaux

Les arts martiaux connaissent un succès grandissant auprès de la population et des jeunes. Selon les chiffres du Fonds sportif intercommunal (2013), cette discipline se place en cinquième position, avec 687 juniors. On dénombre sur la Riviera 25 clubs ou écoles d'arts martiaux les plus diverses.

La plupart de ces clubs ont leurs propres locaux, certains dans d'anciennes salles de gymnastique aménagées en dojo; d'autres dans des locaux privés qu'ils louent, dans des fitness ou encore, dans des salles de gymnastique conventionnelles.

Il convient de relever que les locaux actuels ne permettent pas d'assurer les différents championnats officiels des disciplines olympiques du judo et du taekwondo sur la Riviera, car ils ne sont pas aux normes. Les deux clubs de judo de Vevey et de Montreux doivent se déplacer sur Pully pour pouvoir organiser leurs différentes manches de championnats.

Autre discipline olympique, la lutte libre bénéficie de la salle d'entraînement de la Fédération Internationale de Lutte libre (FILA) à Corsier-sur-Vevey. Historiquement, la salle de lutte des étalagistes a été l'une des premières installations sportives spécifiques sur la Riviera. Elle a été détruite lors de la construction du Collège Ste-Claire.

Au vu du développement croissant des arts martiaux sur la Riviera, un dojo permettant notamment l'organisation de championnats s'avère nécessaire. Des synergies avec un autre équipement sportif sont possibles, comme les piscines.

Il s'agit d'un équipement de plus petite dimension qu'une salle de gymnastique VD 2 (2 à 3 surfaces de combats modulables), en particulier moins haute (env. 3,5 m). A titre d'exemple, la commune d'Avenches vient de s'équiper d'un nouveau dojo parmi les plus récents dans le canton pour un budget de Fr. 1,4 mios

En dehors d'un dojo à l'échelle régionale comprenant plusieurs surfaces de combat, il sera vraisemblablement nécessaire de compléter l'offre par des solutions communales à développer en fonction des opportunités qui se présenteraient (construction de nouveaux bâtiments et/ou affectation d'anciens locaux). A cet égard, les réflexions de Vevey quant à la réaffectation des locaux du bâtiment de l'aviron pourraient être une opportunité intéressante, pour autant que cela aboutisse.

Les locaux du karaté club de La Tour-de-Peilz situés dans le bâtiment des Mousquetaires sont un bon exemple de réhabilitation d'un local prévu à un autre usage à son origine. Ce local a été mis gracieusement à disposition du club qui l'a équipé en dojo d'entrainement avec vestiaires et sanitaires.

INSTALLATION SPORTIVE	**MONTANT ESTIME**	**CALENDRIER IDEAL**	**REMARQUE**
Piscine de la Maladaire : Extension d'un bassin couvert de 25 m	Fr. 6'500'000.-	2016 - 2017	
Piscine de Vevey-Corseaux plage : Rénovation totale de la piscine extérieure Agrandissement du bassin couvert	Fr. 12'000'000.- Fr. 8'500'000.-	2019 - 2020 2017 - 2018	En cas de solution piscine-patinoire, prévoir un montant supplémentaire d'env. Fr. 2.5 mios
Construction d'un Dojo (construction jumelée à un autre projet piscine, salle de gymnastique, etc.)	Fr. 1'500'000.-	2016 - 2017	ex. Avenches Dépend des synergies possibles avec d'autres équipements
Skatepark indoor : Aménagement technique (sous-sol salle triple Montreux-Est)	Fr. 400'000.-	2020	Le coût global du bâtiment est plus important
Sports à roulettes : remplacement de la halle de Rennaz (Rink hockey et Inline hockey) par une halle avec deux surfaces de jeu	Fr. 6'500'000.-	dès 2017	ex. Givisiez (FR), coût pour 1 halle de Fr. 4'800'000.- Dépend des synergies possibles avec d'autres équipements
Centre gymnique cantonal (localisation et convergences avec d'autres sports à définir) si site Riviera est retenu	Fr. 1'500'000.-	dès 2018	Prêt, participation, garantie bancaire, caution, etc.
Rugby		dès 2016	Equipements techniques à compléter sur terrains de football de la Riviera ou périmètre plus large à considérer
Espace régional des Pléiades	Fr. 4'500'000.-	2016	En cours
Téleski de la Châ - Pléiades	Fr. 1'500'000.-	2017 - 2020	2020 au plus tard, sous réserve de l'accord des services fédéraux
Téleski des Rochers-de-Naye Téleski des Hauts de Caux	Fr. 2'600'000.-	2017	Au plus tard
Total	**Fr. 45'500'000.-**		**+ Fr. 2'500'000.- en cas de piscine-patinoire à Vevey-Corseaux plage**

Le montant estimé des investissements se situe dans une fourchette de Fr. 45.5 à Fr. 48.- mios.

A ces installations, s'ajoutent les infrastructures souhaitées / demandées suivantes, moins prioritaires et qui nécessitent des compléments en termes d'opportunité / faisabilité :

Salle Omnisport - rempl. du Pierrier plus aux normes pour des événements d'envergure	Fr. 25'000'000.-		
Centre de glace - patinoire olympique couverte régionale	Fr. 15'000'000.-		
Total	**Fr. 40'000'000.-**		

En tenant compte de ces dernières, le montant total estimé des investissements se situerait dans une fourchette de Fr. 85.5 à Fr. 88 mios.

5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Le présent rapport sur les installations sportives d'importance régionale constitue une base de travail pour les communes de la Riviera. Il propose des axes prioritaires en termes d'investissement pour des équipements sportifs, en vue de répondre aux besoins des milieux associatifs, sans oublier le sport pour tous et le sport scolaire.

Des installations sportives intercommunales ont déjà été réalisées sur la Riviera, telles que les remontées mécaniques des Pléiades et de Jaman, la rénovation / réalisation de terrains de football et actuellement, le stade d'athlétisme de la Saussaz.

Force est de constater que le sport n'a plus guère de frontières communales, les pratiquants se déplaçant facilement selon les offres sportives qui leur sont faites. Autre signe d'appartenance régionale, les associations sportives utilisent couramment l'appellation "Riviera" comme nom principal.

Ceci étant, quelques recommandations ou conseils d'ordre général sont formulés ci-après, dans l'objectif d'optimiser le travail pour la suite.

- Comme recommandé dans le cadre du plan directeur régional Riviera par la commission "sport", il serait judicieux à l'avenir de réfléchir à une gestion intercommunale d'équipements à caractère régional, par des spécialistes du sport. Ceci dans le but d'en garantir une utilisation optimale. Cette proposition est à mettre dans la perspective des investissements communs à venir.
- Il apparait primordial que les communes de la Riviera tendent à une harmonisation de leurs politiques sportives respectives, notamment par le biais d'une règle / pratique commune de mise à disposition des installations sportives, de gestion et de subventionnements.
- En vue des projets prioritaires et options sur lesquels les communes sont appelées à travailler, il paraitrait judicieux de mettre en place un groupe de travail qui aurait pour tâche principale de définir concrètement les meilleures solutions pour le sport, compte tenu des exigences techniques, politiques et financières en présence. Ceci pourrait prendre forme sous l'égide du Fonds sportif intercommunal, qui réunit les interlocuteurs politiques et techniques en charge du sport, ainsi qu'en étroite collaboration avec les communes territoriales concernées.
- Enfin, on ne peut qu'encourager les collectivités publiques à "investir" pour la pratique du sport, s'agissant d'un "outil" d'intégration intergénérationnel, de santé publique et de bien-être, pour la population.